



2022

TAXE D'APPRENTISSAGE

FAIRE CONFIANCE À L'UFR STAPS DE GRENOBLE POUR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST INVESTIR DANS LA FORMATION DES TALENTS DE DEMAIN.

En choisissant de nous verser LA TAXE D'APPRENTISSAGE, vous favorisez le maintien de formations de qualité pour nos étudiants : innovations pédagogiques utilisant les technologies de l'information et de la communication, investissements dans des outils pédagogiques, organisation de forums et d'échanges avec le milieu professionnel, stages dans les entreprises.

L'UFR STAPS EN QUELQUES CHIFFRES

- 2 400 étudiants
- 346 enseignants dont 250 intervenants extérieurs
- 83 % de diplômés en emploi dans l'année suivant leur sortie de la Licence

LICENCE STAPS COMPRENANT 4 PARCOURS

- Activité physique adaptée et santé
- Éducation et motricité
- Entraînement sportif
- Management du sport

LICENCE PROFESSIONNELLE

- Licence professionnelle Gestion et développement, des organisations et des services sportifs et de loisirs, parcours Entrepreneuriat et tourisme des sports nature

MASTER STAPS – Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives comprenant 5 parcours :

- Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive
- Activités Physiques Adaptées Santé
- Mouvement, Ergonomie, Handicap
- Master Management du Sport : Tourisme et Montagne
- Ingénierie et sciences du mouvement humain

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES :

- Trail-running
- Développement sportif de structure professionnelle de basket-ball

COMMENT VERSER ?

Il vous suffit de vous rendre sur le site <https://taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr/> et remplir le formulaire de versement ou de promesse de versement.

VOTRE CONTACT

Marion SURRE

Tél. 04 76 63 50 41

marion.surre@univ-grenoble-alpes.fr

UFR STAPS DE GRENOBLE

1741, rue de la Piscine

38400 Saint-Martin-d'Hères